





























## PLAINTÉ ET RECOURS

**Contrevenir aux droits de la personne peut vous exposer à des plaintes et à des recours judiciaires.**

### COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

En matière de discrimination qui surviendrait avant la signature du bail, une plainte peut être acheminée gratuitement à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Il en est de même en cas d'exploitation d'une personne âgée ou handicapée et de harcèlement discriminatoire, si la situation ne touche pas les droits et obligations liées au bail.

Si la Commission accepte une plainte portée contre vous et décide de faire enquête, elle communiquera avec vous. Au terme de l'enquête, si la Commission décide que la preuve est suffisante et qu'un règlement n'a pu être obtenu, notamment par la médiation, elle pourra proposer des mesures de redressement.

En cas de refus de votre part, la Commission peut saisir le Tribunal des droits de la personne et représenter la personne plaignante. La ou le juge qui entendra la cause peut ordonner diverses mesures de réparation, incluant le versement de sommes en guise de dommages matériels, moraux et punitifs.

Pour en savoir plus sur le processus de traitement des plaintes et sur vos obligations au cours d'une enquête.  
[cdpdj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/defendre-vos-droits](http://cdpdj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/defendre-vos-droits)

### COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC

En matière de protection des renseignements personnels, c'est la Commission d'accès à l'information du Québec qui reçoit les plaintes.

Commission d'accès à l'information du Québec :  
[cai.gouv.qc.ca](http://cai.gouv.qc.ca) / **1 888 528-7741**

### TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT

En cas de litige relatif au bail qui survient en cours de bail, c'est le Tribunal administratif du logement qui est compétent pour traiter les plaintes.

Tribunal administratif du logement :  
[tal.gouv.qc.ca](http://tal.gouv.qc.ca) / **1 877 907-8077**

